

Equipement	
Feux de route	M (E)
Feux de croisement	M (E)
Feux de position	A (E)
Feux rouges	R-S1 (E)
Feux stop	
Clignoteurs	av 1 (E) ar 2a (E)
Catadioptres	av ar I (E)
Feux de gabarit	av A (E) ar
Feux complémentaires	feu orange HELLA CH 1 1280 06 / CH 1 2000
Eclairage plaque	1/ balai
Essue-glace	1/ HELLA e1 2005
Avertisseurs	ou d'autres modèles homologués

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Chariot de travail (véhicule spécial)	
Marque et type	V. M E I L I	VM 2500 PT
Homologation	CH 5011 07	
N°		
Carrosserie	véhicule pour la préparation des pistes pour skieurs	
Places	total 2	avant 2
Poids à vide	2430	Carburant D
Charge utile	-	CV-impôt 16.72
Poids total	2430	Cylindrée 3292

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

x) Voir également la fiche des émissions.

*) Véhicule spécial : véhicule à chenilles.

**) Essieux / roues : 3 essieux porteurs + 1 essieu tracteur
6 roues porteuses + 2 roues-étoiles tractrices.

§) Dimensions / poids : avec engins auxiliaires: chasse-neige à lame + 1100 mm largeur 2700 mm poids 240 kg
rouleau + 1000 mm 2650 mm 200 kg
fraise à neige + 1000 mm 2650 mm 310 kg

Inscription dans le permis de circulation:

- 101 - 1 plomb sur butée de pleine charge;
- 115 - feu orange obligatoire;
- 125 - autorisation spéciale obligatoire;
- 138 - protection sur la tête de la fraise à neige.

Lieu et date de l'homologation Schübelbach, 08.01.81

Service fédéral d'homologation